

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
 Séance du 07 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 20 heures,
 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15
 Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14
 Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Estelle Trémoulhéac donne procuration à Christophe Martin

Date de convocation : 01 décembre 2023

Secrétaire de séance : Nadège Rivoire

OBJET : Fenêtre sur le paysage

Le projet « Fenêtre sur le paysage » est mené en collaboration avec Derrière le Hublot, le parc naturel régional du Pilat, la CCMP, l'agence française des chemins de Compostelle et l'IPAMAC ; Il entre en phase de réalisation, nous devons donc mettre en œuvre les subventions dont nous avons parlé lors d'un conseil précédent.

La part du budget consacré à la création de l'œuvre sur Saint-Julien-Molin-Molette est de 65 000,00 €.

La subvention proposée est de 10 000 € (5 000,00 € en 2023 et 5 000,00 € en 2024)

BUDGET PREVISIONNEL _ COOPERATION AURA_PILAT			
	DEPENSES		RECETTES
Une œuvre d'art-refuge			
Conception	10 000,00 €	FEDER	71 750,00 €
Création	55 000,00 €	FNADT	43 050,00 €
sous-total	65 000,00 €	Territoire	28 700,00 €
Des ponctuations artistiques collectives		PNR Pilat	4 000,00 €
Rdv et/ou résidence artistique	30 000,00 €	Saint-Julien-MM	10 000,00 €
sous-total	30 000,00 €	CC Monts du Pilat / autres communes	14 700,00 €
Animation et communication			
Charges de personnel	30 000,00 €		
15% charges de structure	4 500,00 €		
Déplacement	4 000,00 €		
Communication	10 000,00 €		
sous-total	48 500,00 €		
TOTAL	143 500,00 €		143 500,00 €

Le conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour et 3 abstentions,
ACCORDE une subvention de 10 000,00 € à ce projet
AUTORISE Mme la maire à mandater 5 000,00 € en 2023, et 5 000,00 € en 2024,
DIT que les crédits sont ouverts sur les deux exercices.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance

~~Nans Perrin~~
Nadège Rivoire

